

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **16-04-2018**, 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

<b>Grenier Cyr</b>	<b>Sandra</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Hamel</b>	<b>Victor</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Bourque B</b>	<b>J Pierre</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Levesque</b>	<b>Roger</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, directrice générale, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Rés : 2018-025**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2018-026**

**3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 mars 2018**

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 soit et est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Rés : 2018-027**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2018-04**

Il est proposé par Jean Pierre Bourque Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2018-04

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

**Rés : 2018-028**

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4831 à 4878 et les déboursés directs de mars 2018

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

Aucun avis de motion à adopter

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun règlement à adopter

**8. POUR INFORMATION**

**Taxes à recevoir au 2018-04-13**

**Arrérages : 21 905\$ Courant : 24 507\$ Non échue : 252 463 \$ Total de 298 875\$**

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### Rés. : 2018-29 a : Dépôt des États financier 2017

Il est proposé par Victor Hamel et unanimement résolu que :

Le rapport financier pour l'année 2017, tel que vérifié par la firme Mallette SENC, soit et est adopté tel que présenté .

L'année financière 2017 se termine avec un surplus de fonctionnement de 43 009\$ pour un surplus accumulé de

### Rés. : 2018-30 b : Rés.Appui Ass. Prop.et Rés.Rue des Merisiers – Prog.PADF

Attendu que : le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a instauré le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que : dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leurs seront soumis par les intervenants du milieu;

Attendu que : L'Association des Propriétaires et Résidents de la rue des Merisiers a déposé un projet ; Réfection d'un ponceau, Rue des Merisiers, Franquelin

Attendu qu' en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que : le conseil de la Municipalité de Franquelin appui le projet : Réfection d'un ponceau, Rue des Merisiers, Franquelin

**Adoptée à l'unanimité.**

### Rés. : 2018-31 c : Changement de représentants municipaux sur le c.a. de la S.E.C.Bellefeuille

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu que :

M. Steeve Grenier, maire soit et est nommé président de la Société d'Énergie Chute Bellefeuilles en lieu et place de M. Michel Levesque

M. Roger Levesque, conseiller siège #06, soit et est nommé administrateur de la Société d'Énergie Chute Bellefeuille, en lieu et place de Mme Diane Cyr

Qu'à titre de président et d'administrateur de la SECB, ils soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette société, incluant la convention d'actionnaire, pour et au nom de la Municipalité de Franquelin.

Que cette nomination ait force de loi immédiatement et jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution vienne l'annuler.

**Adoptée à l'unanimité**

### Rés. : 2018-32 d : Rés.dépôt projet municipal au FMVTPI (Prog.géré par MRC- Dem.100<sup>e</sup>)

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu que :

Mme Diane Cyr, directrice générale soit et est autorisé à déposer le projet : Célébration du 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Franquelin, dans le cadre du FMVTPI, projet demandant une aide financière pour la réalisation de ces célébrations.

Que Mme Diane Cyr, soit et est autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2018-33

**e : Reconduction entente avec la Directrice générale**

Attendu que : Une entente avec la directrice générale, entente relative aux conditions de travail de celle-ci a été conclue entre les parties en octobre dernier et adoptée par le conseil, par la résolution 2017-104

Attendu que : Ladite entente est arrivée à échéance le 15 avril 2018

Attendu que : Le conseil juge à propos de renouveler cette entente, telle que conclue, pour une période indéterminée

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

L'entente conclue avec la directrice générale, entente adoptée par la résolution 2017-104, soit et est reconduite telle quelle et que celle-ci demeure valide jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution vienne la modifier.

Adoptée à l'unanimité

**f : Point informations – Bâtiments**

M. Grenier, maire, fait le point sur la qualité de l'air dans le bâtiment municipal connu comme le : Centre multifonctionnel

Suite à une étude d'air effectuée à la demande de la Municipalité et après avoir pris des informations afin de mieux saisir les résultats de cette étude, il appert que :

Le sous-sol, qui est non utilisé, est contaminé par des spores et doit être interdit d'accès.

Tous les autres locaux ne démontrent aucun risque pour la santé publique et peuvent continuer à être utilisés par les usagers.

M. Grenier fait aussi le point sur le déménagement partiel de la FADOQ, les gens de la FADOQ ont demandé à être relocalisés parce que les odeurs dans le bâtiment les incommodaient. Ils utilisent présentement les espaces du centre de loisirs.

Toujours selon les informations reçues d'autorités compétentes en la matière. les membres du Cercle de Fermières, qui sont aussi usagers réguliers du Centre multifonctionnel, peuvent continuer à vaquer à leurs activités sans risque pour la santé,

Rés. : 2018-34

**f : Changement du taux du km applicable pour les frais de déplacement**

Il est proposé par Jean Pierre Bourque Bureau et unanimement résolu que :

Le taux applicable, calculé au km, pour les frais de déplacements soit et est de .55¢ / km, le tout afin de refléter la réalité du coût de l'essence.

Ce taux est applicable immédiatement et sera inséré selon la procédure requise dans une modification au règlement 2004-02 Relatif au remboursement des frais de déplacement, de subsistances et d'hébergement pour les élus et les représentants de la Municipalité de Franquelin

Adoptée à l'unanimité

**10. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

Rés : 2018-035

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h30

---

Steeve Grenier, maire

---

Diane Cyr, Directrice Générale